



Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne

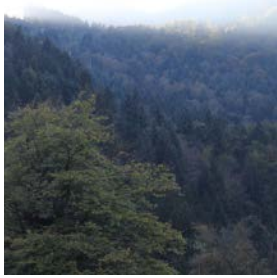


Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

en Provence-Alpes-Côte d'Azur



2017



Ressources
forestières



Politiques
territoriales

Valorisation du
bois



Gestion
forestière



Protection de
la forêt et
enjeux sociaux



Risques en
forêt

↘ L'Observatoire Les Données & chiffres-clés

Un Observatoire pour éclairer les politiques forestières

Depuis 2001, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne concourt à améliorer la connaissance de la forêt régionale à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information forestière.

Initié par les Communes forestières et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire est au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.

Un cadre partenarial et technique

Inscrit dans un cadre conventionnel à caractère opérationnel, l'Observatoire est un lieu d'échanges et de concertation entre tous les acteurs de la forêt et du bois.

Cette démarche partenariale s'appuie sur différents outils techniques :

> La **base régionale de données forestières**, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers

> Le **pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique**, lieu de concertation des acteurs afin d'acquérir et mutualiser les données géographiques forestières

> Le **site internet www.ofme.org**, un des principaux vecteurs de diffusion de l'information régionale forestière.

Les Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Éditée dans le cadre de l'Observatoire, cette publication propose un état des lieux et une analyse de la forêt, de ses dynamiques et activités à l'échelle régionale. Elle apporte ainsi, à travers des éléments statistiques et géographiques, une vision synthétique de l'état et de l'évolution de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les données sont issues de la mutualisation des informations forestières conduite au sein de l'Observatoire auprès de ses partenaires. Les traitements et extractions sont réalisés avec toutes les précautions nécessaires. Ainsi, la fiabilité des données analysées dans le cadre de l'Observatoire est directement liée à la fiabilité des données d'origine. L'ensemble des partenaires est appelé régulièrement à réagir sur les évolutions souhaitées afin d'orienter le contenu de la publication.

Accessibles à tous, les Données et chiffres-clés sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire www.ofme.org. Ils sont complétés par la cartothèque interactive, qui offre une production cartographique et statistique à l'échelle des territoires. Par ailleurs, l'Observatoire répond aux sollicitations spécifiques d'informations et de données par les collectivités.

ZOOM sur...



Des chiffres-clés dans les départements

L'Observatoire a réalisé, à la demande des partenaires départementaux, des fiches synthétisant les problématiques forestières à l'échelle des départements.

Les résultats de ce travail sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire www.ofme.org.

↘
Le site
www.ofme.org

Le site d'information sur la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le site Internet de l'Observatoire de la forêt méditerranéenne est depuis 2001 le principal vecteur de diffusion de l'information forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec 800 000 connexions annuelles et près de 800 abonnés à la lettre d'information mensuelle, il joue un rôle essentiel dans l'information des acteurs sur les problématiques de la forêt régionale et dispose d'une audience nationale.

Ce site offre un espace de communication réunissant données, publications et événements de la filière forêt bois en région à destination d'un public institutionnel et professionnel.

Espaces thématiques / sites partenaires

Le site de l'Observatoire accueille 4 espaces thématiques sur des actions ou des thématiques à enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- **Mission régionale bois énergie** : www.ofme.org/bois-energie
- **Espace débroussaillage** : www.ofme.org/debroussaillage
- **Territoires forestiers** : www.territoiresforestiers-paca.eu
- **Cartothèque interactive** : www.ofme.org/cartotheque

et 3 sites partenaires

- **Communes forestières** : www.ofme.org/communes-forestieres
- **Certification forestière PEFC** : www.ofme.org/pefc-paca
- **Forêt modèle de Provence** : www.ofme.org/foretmodele-provence

La Cartothèque interactive www.ofme.org/cartotheque

Mise en place en 2012 dans le cadre de l'Observatoire, la cartothèque interactive a pour but de contribuer à la diffusion de l'information forestière. Elle permet de représenter, à différentes échelles (communes, territoires, départements, région) et sous différentes formes (cartes, graphiques, tableaux), les données de la filière forêt-bois.

Cet outil propose une centaine d'indicateurs pour caractériser la forêt et ses activités en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout en permettant à l'utilisateur de personnaliser ses analyses au sein des espaces thématiques.

Elle est directement accessible à partir du site internet de l'Observatoire.

ÉCRIRE @ ...



Concernant l'Observatoire et les informations forestières disponibles sur le site internet :
isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Concernant la mise à disposition des analyses de données et la cartographie :
annelise.victoire@communesforestieres.org

∨ Sommaire

∨ L'Observatoire - Les Données & chiffres-clés	3
∨ Le site www.ofme.org	4

Partie 1 : les indispensables

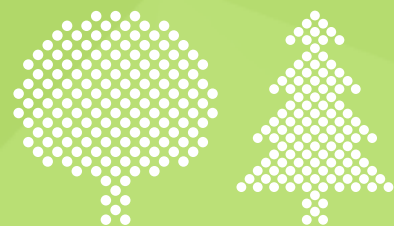
1.1 Ressources forestières - Une forêt étendue étendue et diversifiée.....	8-9
1.2 Gestion forestière - De nombreux propriétaires forestiers.....	10-11
1.3 Politiques territoriales - Des outils d'analyse au service des politiques territoriales.....	12-13
1.4 Valorisation du bois - De multiples débouchés pour le bois local.....	14-15
1.5 Protection de la forêt et enjeux sociaux - La forêt, un espace protégé	16-17
1.6 Risques en forêt - La forêt face au risque incendie	18-19

Partie 2 : les thématiques

2.1 Ressources forestières - La forêt, une ressource productive	22-23
2.2 Gestion forestière - La gestion durable des forêts	24-25
2.3 Politiques territoriales - La forêt dans les documents d'urbanisme	26-27
2.4 Valorisation du bois - Le bois, une filière économique	28-29
2.5 Protection de la forêt et enjeux sociaux - La forêt, un espace d'accueil	30-31
2.6 Risques en forêt - Les contrats de transition écologique.....	32-33

∨ Retour d'utilisateur	34
∨ Retour de contributeur	35
∨ Lexique	36-37
∨ Notifications	38

LES INDISPENSABLES

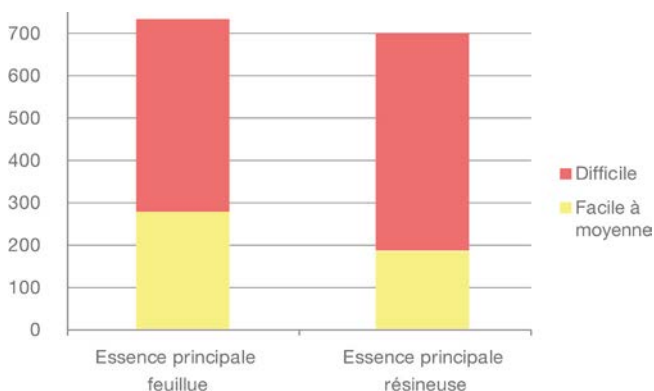


1.1 Ressources forestières

↘
1.606
million
d'hectares de
forêt

↘
51%
du territoire
régional sont
boisés

↘ DIFFICULTÉ D'EXPLOITATION EN FORÊT DE PRODUCTION



Sources : IGN - Résultat d'inventaire forestier 2012-2016

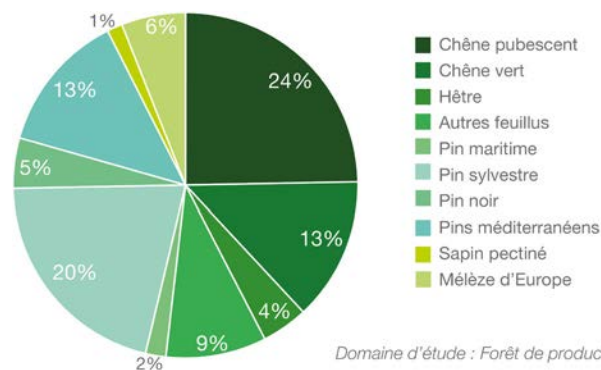
Une forêt étendue et diversifiée

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de 1 606 000 ha de forêt, soit 51% du territoire régional. Elle représente 9% de la surface forestière française et est la deuxième région la plus boisée, derrière la Corse. Le Var est le département français au taux de boisement le plus élevé (64%) au niveau régional et le deuxième au niveau national (après la Corse du Sud). Les Bouches-du-Rhône sont quant à elles le département le moins forestier (23%) de la région.

La forêt régionale se caractérise par une grande diversité. Elle est composée à 50% de feuillus et 50% de résineux. Le mélèze d'Europe est principalement représenté dans les Hautes-Alpes et dans les Alpes-Maritimes. Le chêne pubescent représente presque la moitié des peuplements feuillus. Le pin sylvestre est également très présent dans les départements des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes. Enfin, les pins méditerranéens (pin d'Alep et pin Pignon) sont importants dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var.

La surface de forêt de production s'élève à 1 431 000 ha, soit 89% de la forêt régionale. Elle est composée à 51% de feuillus et 49% de résineux. Environ 33% de cette surface sont exploitables facilement, selon les critères de l'IGN (prise en compte des conditions physiques et réglementaires).

↘ ESSENCES PRINCIPALES



Domaine d'étude : Forêt de production

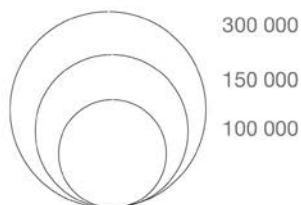
Sources : kit PRFB - IGN 2016



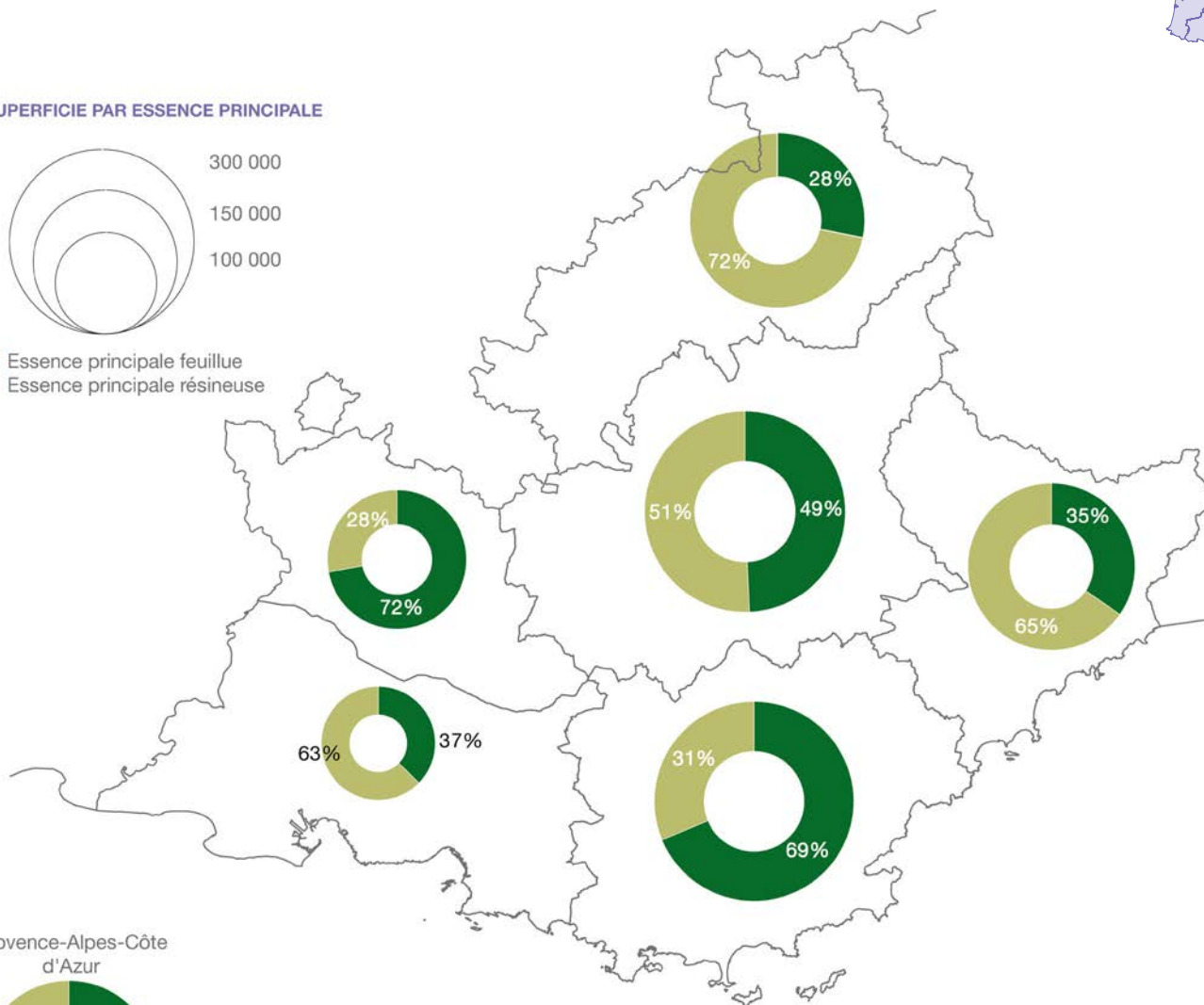
SURFACE FORESTIÈRE PAR ESSENCE PRINCIPALE



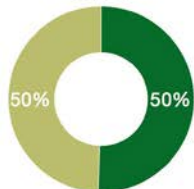
SUPERFICIE PAR ESSENCE PRINCIPALE



- Essence principale feuillue
- Essence principale résineuse



Provence-Alpes-Côte d'Azur

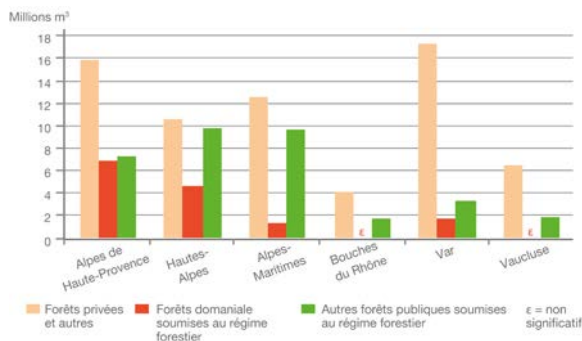


1.2 Gestion forestière

↘
66.9
Mm³ de bois en
forêt privée

↘
34%
des forêts sont
publiques

↘ VOLUME PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ EN FORÊT DE PRODUCTION



Source : kit PRFB - IGN 2016

De nombreux propriétaires forestiers

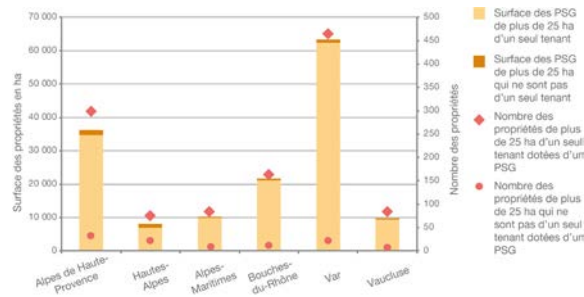
La région compte 34% de forêts publiques, dont 11% appartiennent à l'Etat (163 000 ha) et 23% à des collectivités et établissements publics (363 000 ha). Les forêts publiques représentent 42% des volumes de bois sur pied, avec 15,8 Mm³ (14%) en forêt domaniale et 33,4 Mm³ (29%) en forêt des collectivités.

L'aménagement forestier constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière de chaque forêt publique, dans le cadre du régime forestier. Pour la mise en oeuvre de cette gestion, l'Etat et les collectivités s'appuient sur l'Office National des Forêts (ONF). En 2017, 47 documents d'aménagement forestier ont été produits dans la région, couvrant 40 960 ha de forêt.

La forêt privée* représente 66% (1 019 000 ha) des forêts régionales et 58% des volumes de bois sur pied (66,9 Mm³). Différents documents encadrent et prévoient les actes de gestion. Les Plans Simples de Gestion (PSG) sont obligatoires pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant et pour les propriétés dont la somme des tenants supérieurs à 4 ha fait plus de 25 ha. En dessous de ce seuil, il est possible de réaliser un PSG volontaire (entre 10 et 25 ha), d'adhérer à un Code de Bonnes pratiques Sylvicoles (CBPS) ou de signer un Règlement Type de Gestion (RTG) via une coopérative. Au total, 149 250 ha de forêts sont dotés d'un PSG, 9 235 ha d'un PSG volontaire et 3 385 ha d'un CBPS, soit 50 % de surfaces forestières en plus avec document de gestion durable en 4 ans.

* Ce sont les forêts appartenant à des particuliers ou à des groupements privés. Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont aussi assimilées à la forêt privée.

↘ RÉALISATION DES PLANS SIMPLES DE GESTION



Source : CNPF 2017

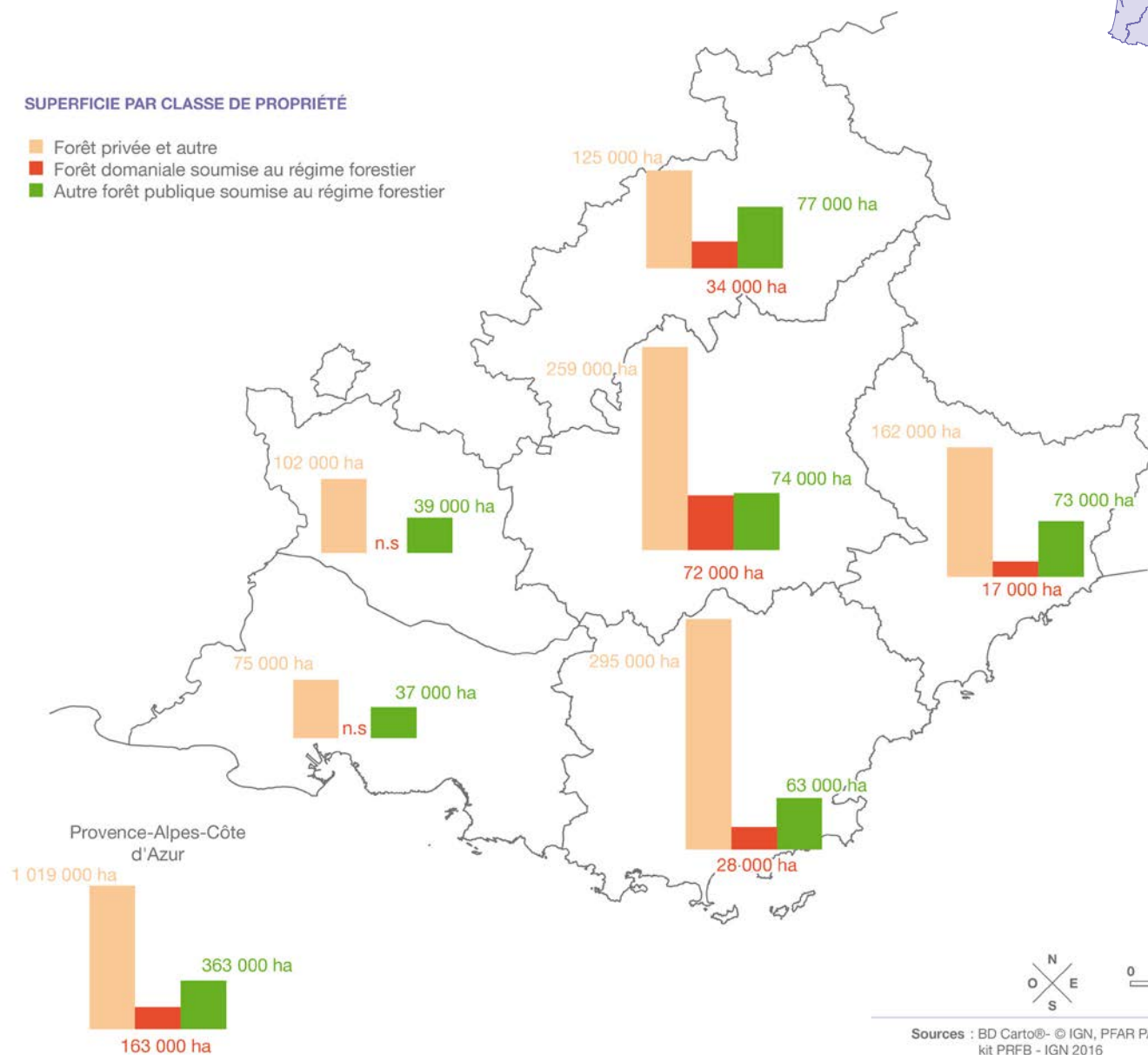


SURFACE DE FORÊT PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE



SUPERFICIE PAR CLASSE DE PROPRIÉTÉ

- Forêt privée et autre
- Forêt domaniale soumise au régime forestier
- Autre forêt publique soumise au régime forestier



1.3

Politiques territoriales

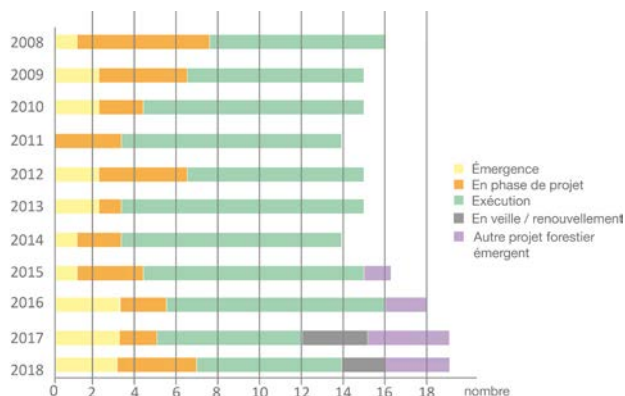
7

Chartes forestières en exécution

53

PAT/SAT, PDM et schéma de desserte

ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE



Source : Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2017

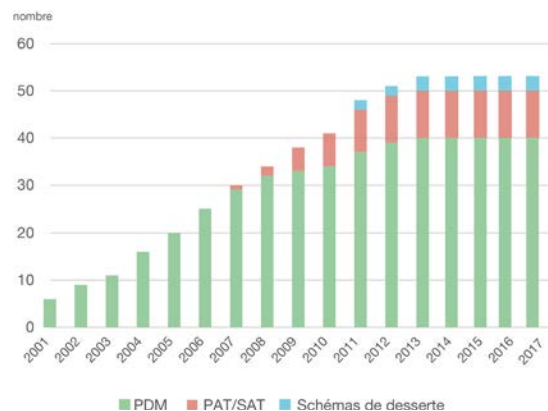
Des outils d'analyse au service des politiques territoriales

Issu de la Loi d'orientation sur la forêt de 2001, l'outil Charte forestière de territoire permet aux collectivités locales de définir leur politique forestière. Établie sur un territoire cohérent en termes de bassin de vie et de développement, la Charte forestière participe à l'économie et à l'aménagement du territoire en transversalité avec d'autres dynamiques telles que le tourisme. Elle intègre en effet la multifonctionnalité des forêts dans un objectif de développement durable, et engage un partenariat entre tous les élus et acteurs concernés.

En 2017, 19 territoires sont engagés dans ce type de démarche, soit 65% de la forêt régionale. La recomposition territoriale consécutive à la loi NOTRe de 2015 a engendré de nombreuses révisions de chartes. 17 chartes forestières de territoire et stratégies locales de développement forestier (SLDF) sont en exécution, en projet ou en phase d'émergence, renouvelant ainsi les priorités politiques à horizon 2025.

D'autres outils peuvent aider les territoires à affiner leurs besoins pour la valorisation de leurs ressources. Dans la région, 3 schémas de desserte, 9 Plans/Schémas d'approvisionnement territoriaux et 40 Plans de développement de massif concernent au total 509 communes et 60% de la forêt régionale.

DÉVELOPPEMENT DES OUTILS TERRITORIAUX



Sources : DRAAF PACA 2017 - CNPF PACA 2017 - Communes forestières PACA 2017



ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS FORESTIERS

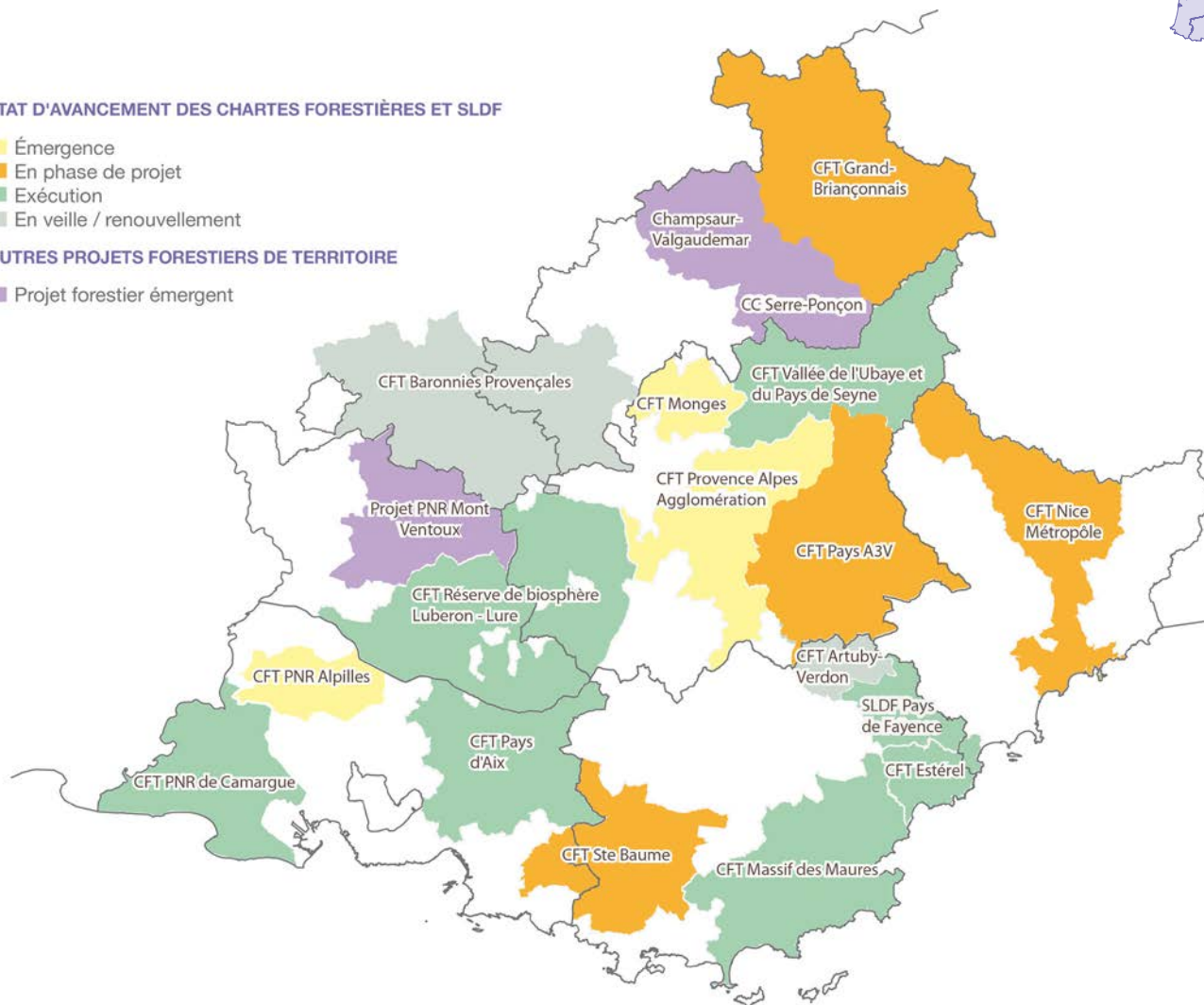


ÉTAT D'AVANCEMENT DES CHARTES FORESTIÈRES ET SLDF

- Émergence
- En phase de projet
- Exécution
- En veille / renouvellement

AUTRES PROJETS FORESTIERS DE TERRITOIRE

- Projet forestier émergent



1.4 Valorisation du bois

↘
302
chaufferies
automatiques
au bois
énergie en
fonctionnement

↘
20
bâtiments
certifiés BOIS
DES ALPES™

↘
**BÂTIMENT EN BOIS DES ALPES™ CERTIFIÉ:
CHÈVRERIE FROMAGERIE DE SEPTÈMES-
LES-VALLONS**



Sources : Bois des Alpes

De multiple débouchés

Dans la région, les volumes de bois récoltés ont augmenté de 23% (+ 156 670 m³) en plus de 20 ans. Pour autant seulement 25% de l'accroissement annuel sont prélevés. En 2016, plus de 825 000 m³ de bois ont été récoltés, avec un usage à 48% en bois énergie, 34% en bois industrie et 18% en bois d'oeuvre. 36 500 m³ ont été sciés en 2016 dans la région. Au niveau national, le bois d'oeuvre représente 51% des débouchés, suivi par le bois d'industrie (28%) et le bois énergie (21%). 7,9 millions de m³ ont été sciés en France.

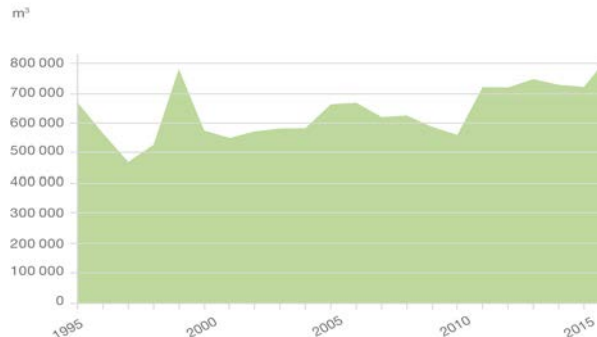
En 2017, la région compte 302 chaufferies bois collectives en fonctionnement, ce qui correspond à une puissance de 128 000 kW et une consommation de 110 200 tonnes* de plaquettes (forestières et de scieries) et 16 570 tonnes d'autres combustibles (DIB, déchets d'élagage et sciures).

De plus, 101 réseaux de chaleur sont en fonctionnement et consomment 53 300 tonnes de bois. Il s'agit d'installations comprenant une chaufferie centrale alimentant un réseau qui dessert plusieurs bâtiments publics ou privés. L'émergence de ces réseaux est une réponse aux enjeux de développement d'énergies renouvelables.

Dans la région, fin 2017, 20 bâtiments utilisent du BOIS DES ALPES™ certifié et 4 sont en cours de construction. En lien avec la valorisation de la ressource en bois d'oeuvre, la publication de la norme NF B52-001 le 14 avril 2018 ouvre la voie à l'usage du pin d'Alep dans la construction bois. Cette essence est ainsi aujourd'hui admise comme pouvant être utilisée en structure dans les constructions bois.

* Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)

↘ VOLUMES DE BOIS EXPLOITÉS



Sources : DRAAF PACA - EAB 2005-2016



RÉSEAUX DE CHALEUR AU BOIS ÉNERGIE

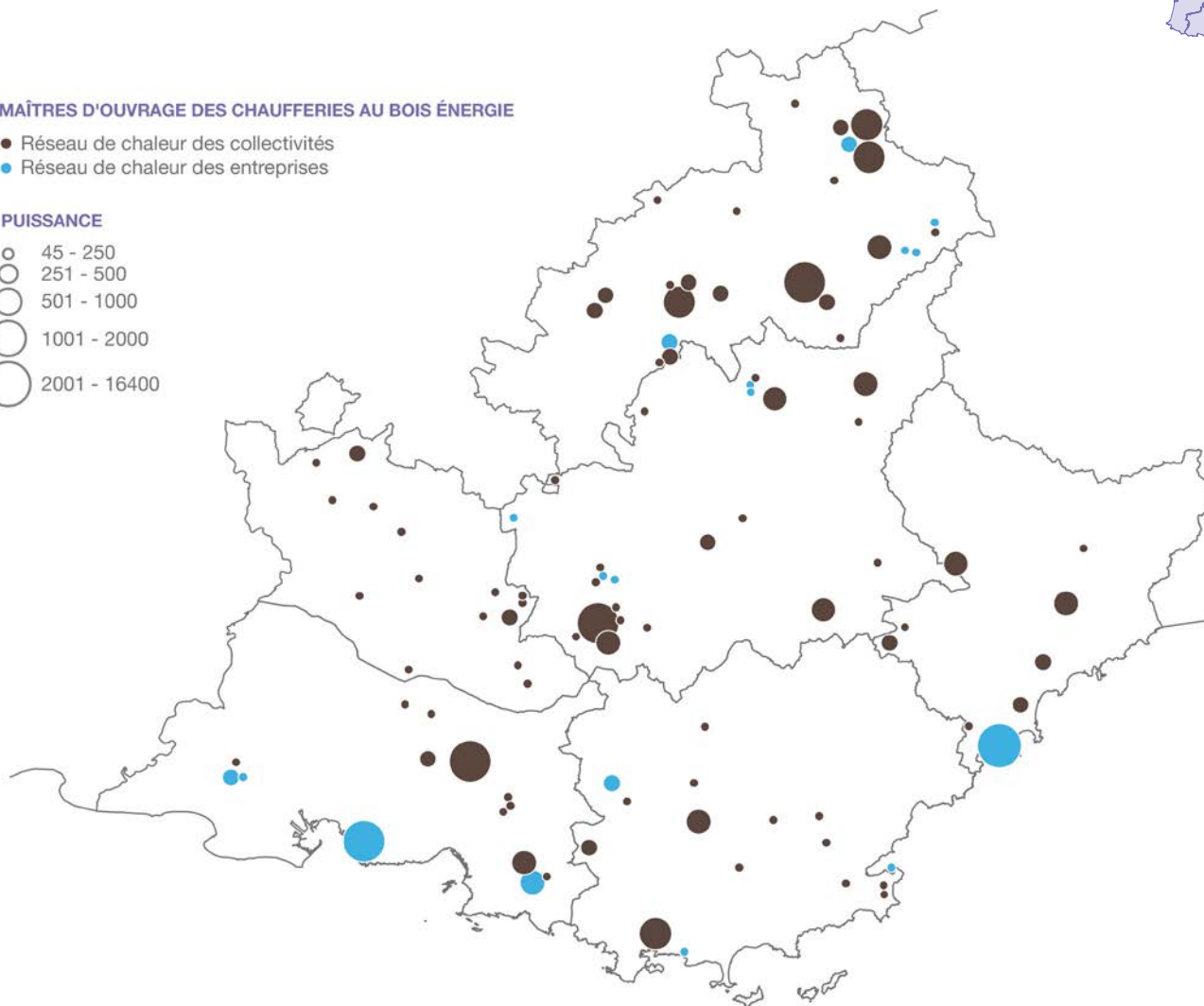


MAÎTRES D'OUVRAGE DES CHAUFFERIES AU BOIS ÉNERGIE

- Réseau de chaleur des collectivités
- Réseau de chaleur des entreprises

PUISSANCE

- 45 - 250
- 251 - 500
- 501 - 1000
- 1001 - 2000
- 2001 - 16400



1.5 Protection de la forêt et enjeux sociaux



33%

des forêts
sans
contrainte
réglementaire
spécifique

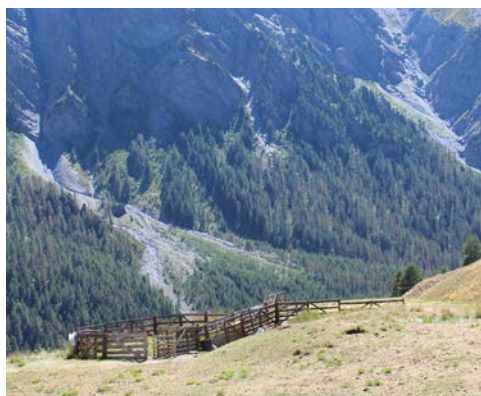


33%

des forêts
dans une
zone de
protection
contractuelle



PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS



Source : Communes forestières

La forêt, un espace protégé

Les espaces forestiers régionaux sont intégrés pour une large partie dans différents zonages réglementaires et/ou contractuels spécifiques, lesquels ont pour but d'encadrer les actes de gestion (travaux, coupes) et de préserver la biodiversité au delà du droit forestier et environnemental existant.

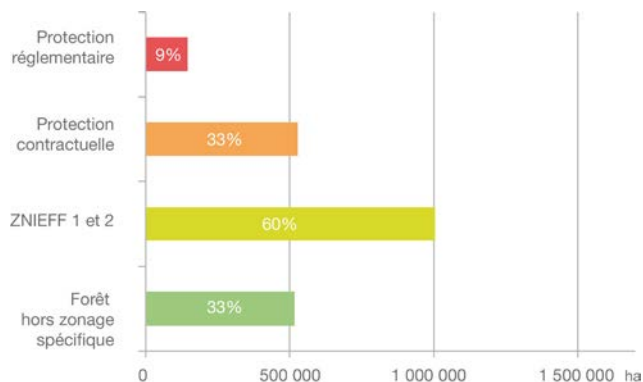
Mis en place à l'initiative des collectivités, les périmètres de protection contractuelle (sites Natura 2000, Aires optimales d'adhésion à un Parc National, ZICO (Zones importantes pour la conservation des oiseaux)) couvrent 565 720 ha, soit 33% de la forêt régionale.

De plus, 154 000 ha de forêts (9%) sont compris dans un périmètre de protection réglementaire (zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserves de biosphère, Arrêtés de Biotope, Sites classés). Ce zonage restreint les travaux forestiers, pour lesquels une demande d'autorisation doit être demandée.

Par ailleurs, environ 1 million d'ha sont aussi concernés par les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), soit 60% des forêts. Ce zonage témoigne du fort intérêt biologique ou écologique, ainsi que d'un bon état de conservation.



PÉRIMÈTRE DE PROTECTION EN FORÊT



Sources : DREAL PACA 2017 -BD Forêt v2

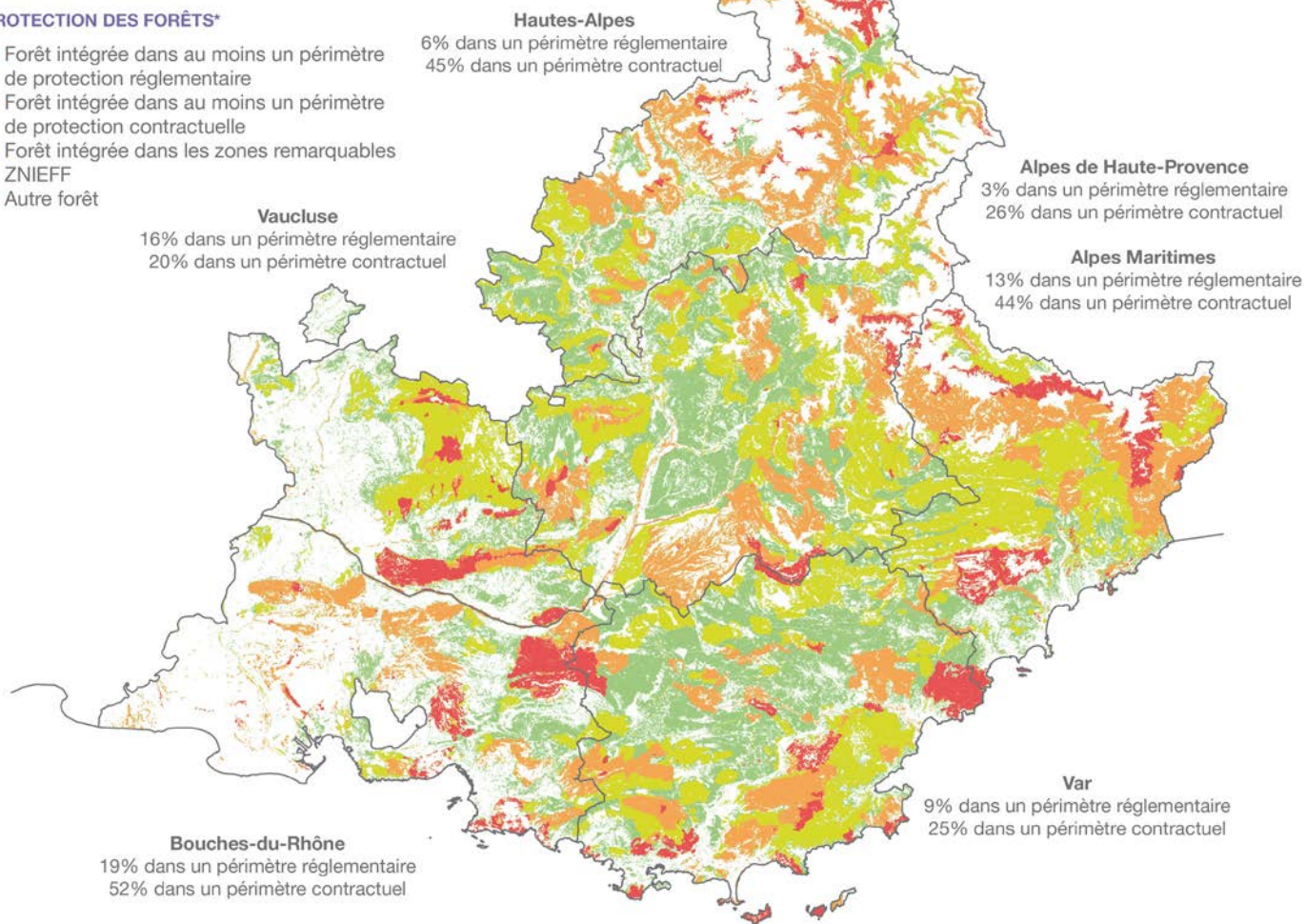


LA FORÊT AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



PROTECTION DES FORÊTS*

- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection réglementaire
- Forêt intégrée dans au moins un périmètre de protection contractuelle
- Forêt intégrée dans les zones remarquables ZNIEFF
- Autre forêt



* Lorsque des périmètres de protection se superposent, seul celui appartenant au plus haut niveau de protection est représenté sur la carte.



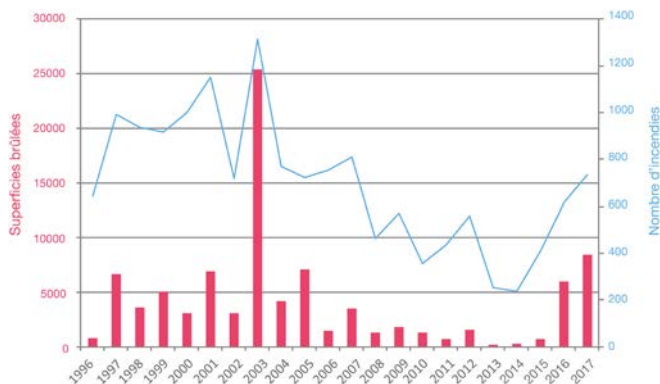
1.6

Risques en forêt

↘
8 475
 ha de
 superficies
 incendiées

↘
91
 PPRIF
 approuvés

↘
TENDANCE RÉGIONALE DES INCENDIES



Source : BD Prométhée - 1996-2017

La forêt face au risque incendie

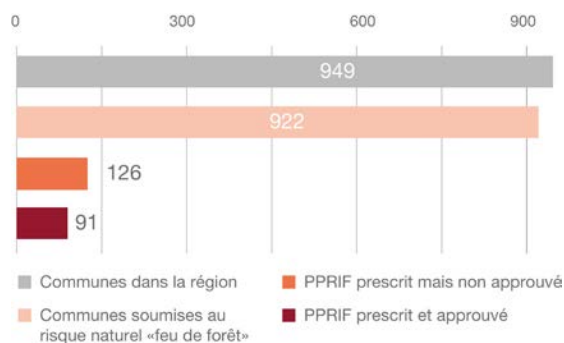
Les conditions climatiques (sécheresse, chaleur, vent,...) rendent la forêt méditerranéenne vulnérable face au risque incendie. Ainsi 922 communes de la région sont sensibles au risque «feu de forêt» (97% des communes).

2017 a été marquée par un nombre important d'incendies, malgré une baisse observée ces dernières années. 733 départs de feu ont été déclarés, parcourant 8 475 ha (76% d'entre eux font moins de 1 ha). Depuis 1973, 314 935 ha de forêt ont été touchés par les incendies. Les surfaces les plus importantes sont : 36 200 ha (1990), 30 810 ha (1989), 30 180 ha (1979) et 25 370 ha (2003).

Institués par la loi du 2 février 1995, les Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) visent à maîtriser l'interface habitat-forêt et à éviter des implantations pouvant être à l'origine de départs de feu et difficiles à protéger lors d'incendies. En 2017, 126 communes disposent d'un PPRIF prescrit mais non approuvé (principalement dans les Alpes-Maritimes) et 91 d'un PPRIF prescrit et approuvé (9% du total des communes).

Afin d'engager la prise en compte du risque feu de forêt dans l'urbanisme communal, en dehors des PPRIF, les services de l'Etat dans les Bouches-du-Rhône ont développé un porter à connaissance feu de forêt à l'attention des communes qui élaborent leurs documents d'urbanisme (PLU).

↘
LES COMMUNES FACE AU RISQUE INCENDIE







Source : Ministère de la transition écologique et solidaire 01/2018

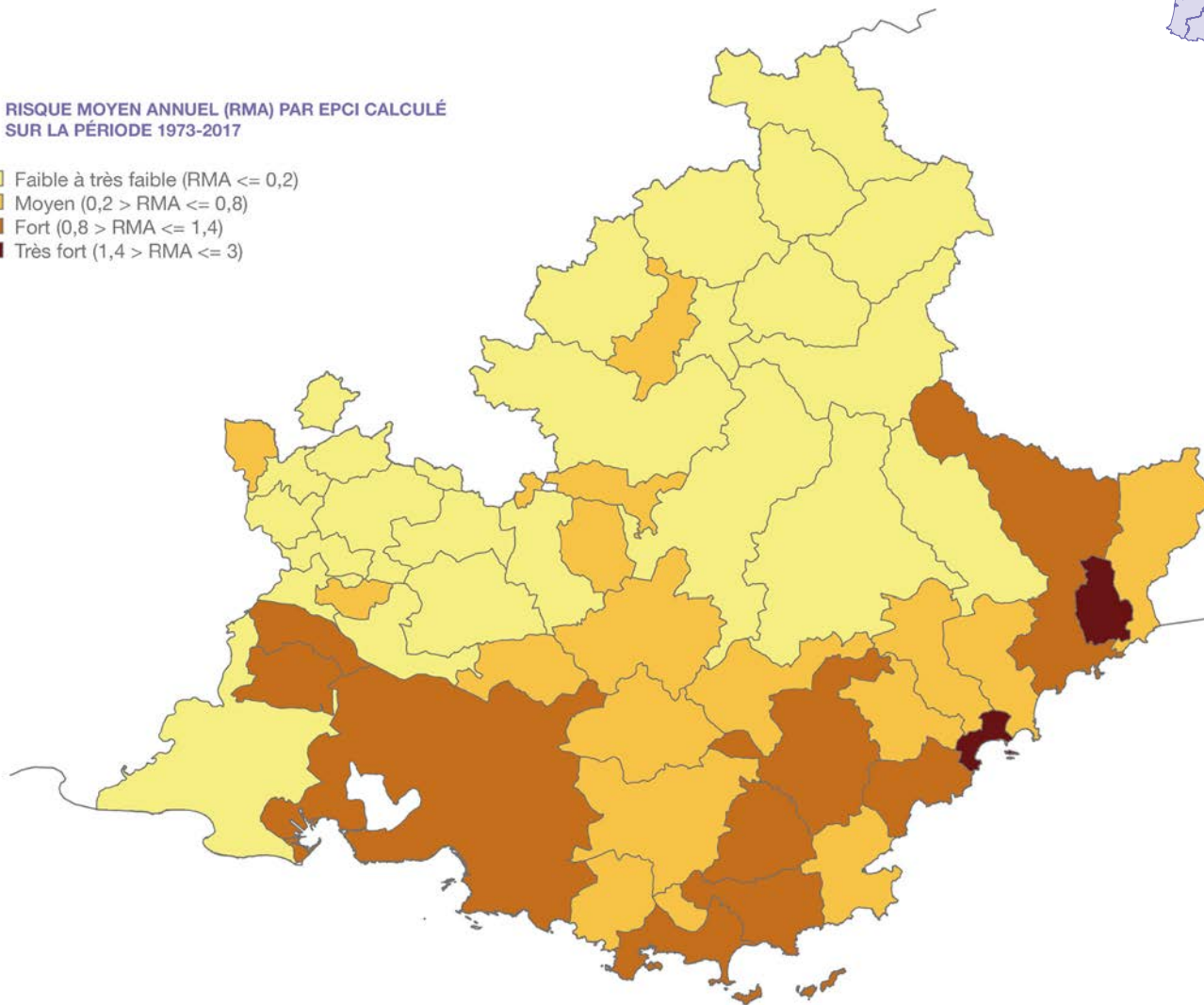


LE RISQUE MOYEN ANNUEL

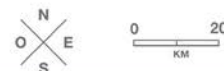


RISQUE MOYEN ANNUEL (RMA) PAR EPCI CALCULÉ
SUR LA PÉRIODE 1973-2017

-  Faible à très faible ($RMA \leq 0,2$)
-  Moyen ($0,2 > RMA \leq 0,8$)
-  Fort ($0,8 > RMA \leq 1,4$)
-  Très fort ($1,4 > RMA \leq 3$)



L'indice Risque Moyen Annuel (RMA) correspond à la part du territoire parcouru annuellement par un incendie.
Il s'agit du rapport entre la surface brûlée et la surface combustible du territoire sur une période donnée, ici entre 1973 et 2017.



LES THÉMATIQUES

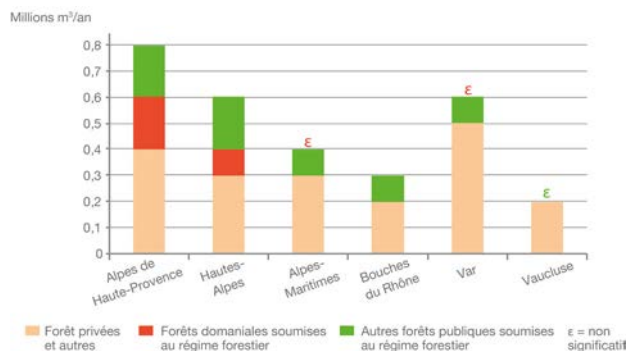


2.1 Ressources forestières

↘
68%
 des volumes
 de bois sur
 pied sont des
 résineux

↘
116
 millions de m³ de
 bois sur pied

↘ PRODUCTION BIOLOGIQUE PAR TYPE DE PROPRIÉTAIRE



Source : kit PRFB - IGN 2016

La forêt, une ressource productive

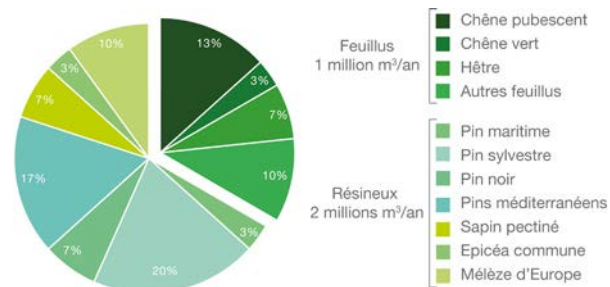
Au niveau régional, le volume de bois sur pied s'élève à 116 Mm³. A l'échelle nationale, ce volume est estimé à 2,7 milliards de m³.

Les volumes de bois sont hétérogènes suivant les départements. Les Alpes de Haute-Provence (30 Mm³), les Hautes-Alpes (25 Mm³) et le Var (22 Mm³) disposent des volumes les plus importants. A contrario, le Vaucluse (9 Mm³) et les Bouches-du-Rhône (6 Mm³) possèdent de plus faibles volumes.

Les volumes des résineux sont supérieurs à ceux des feuillus, alors que ces deux types d'essences forestières couvrent des surfaces équivalentes. Les résineux représentent 78,7 millions de m³, soit 68% du volume total de bois sur pied et les feuillus 37,5 millions de m³. A l'inverse, au niveau national, les feuillus représentent 64% du volume.

La production biologique correspond à l'accroissement annuel en volume de bois. A l'échelle régionale, elle est de 3 Mm³ par an, dont 2 Mm³ de résineux (67%) et 1 Mm³ de feuillus (33%). La production biologique est plus élevée dans les forêts privées et autres (1,9 Mm³) que dans les forêts publiques (1,1 Mm³).

↘ PRODUCTION BIOLOGIQUE PAR ESSENCE



Domaine d'étude : Forêt de production

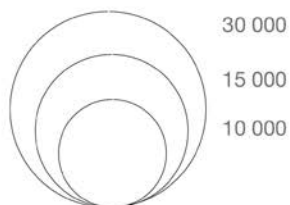
Source : kit PRFB - IGN 2016



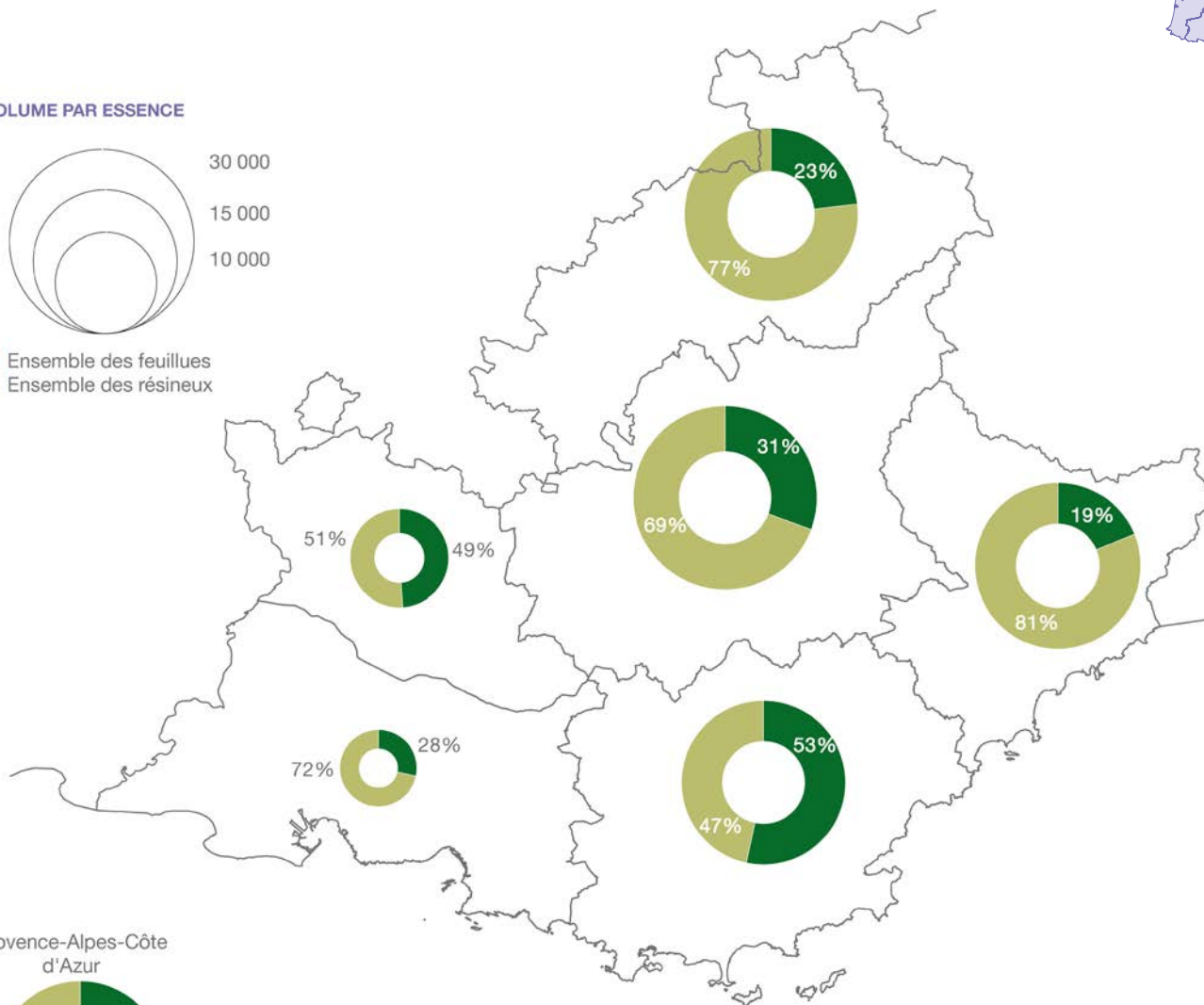
VOLUME DE BOIS PAR ESSENCE



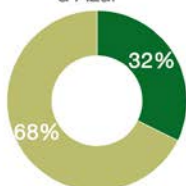
VOLUME PAR ESSENCE



- Ensemble des feuillues
- Ensemble des résineux



Provence-Alpes-Côte d'Azur



2.2 Gestion forestière



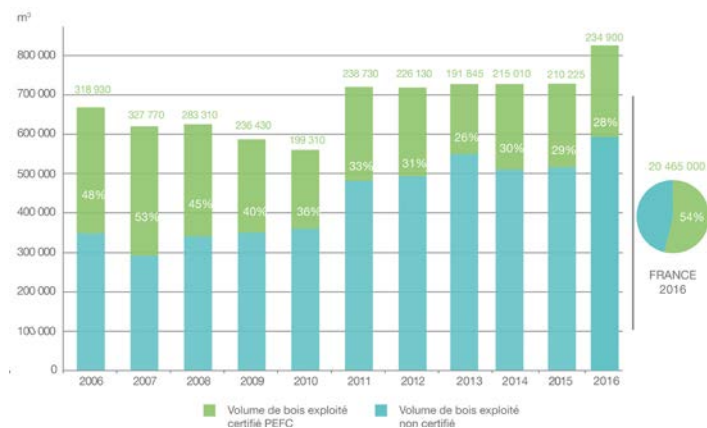
442 810
ha de forêts
certifiées



148
entreprises
certifiées PEFC



ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DE BOIS CERTIFIÉS PEFC



Source : EAB 2006-2016

La gestion durable des forêts

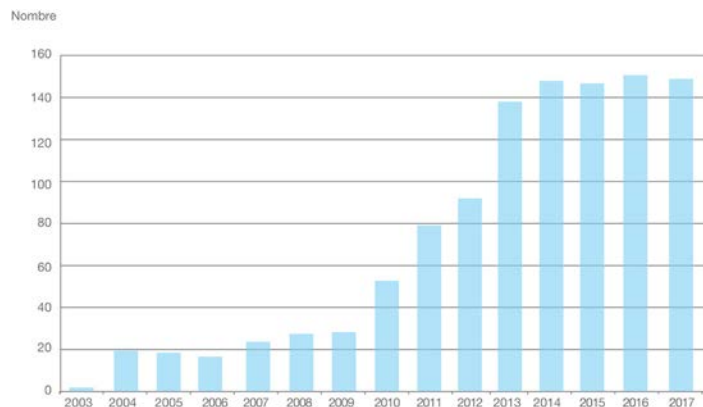
La certification PEFC est une démarche individuelle de chaque propriétaire et de chaque entreprise qui souhaitent afficher leur engagement dans la gestion forestière durable.

En 2017, la région compte 148 entreprises disposant d'une chaîne de contrôle PEFC valide, 18 d'entre elles sont également certifiées BOIS DES ALPES™. Les négociants (61 entreprises) et les imprimeurs (25 entreprises) représentent près de 60% des entreprises certifiées de la région. Les 62 autres entreprises se répartissent ainsi : 19 exploitants forestiers, 12 exploitants-scieurs/scieurs, 8 charpentiers/construction/menusiers et 23 autres (pâte à papier, bois énergie, emballage...).

Dans la région, 442 810 ha de forêt sont certifiés. Les forêts domaniales en représentent la moitié avec 227 235 ha (51%). Suivent les forêts des collectivités avec 161 155 ha (36%) et les forêts privées pour 54 420 ha (12%). Le volume de bois certifié PEFC est estimé à 234 900 m³, soit 28% de la récolte régionale. Au niveau national, 54% de la récolte sont certifiés PEFC.



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES PEFC



Source : PEFC PACA 2017

CERTIFICATION DE GESTION DURABLE DES FORÊTS PEFC



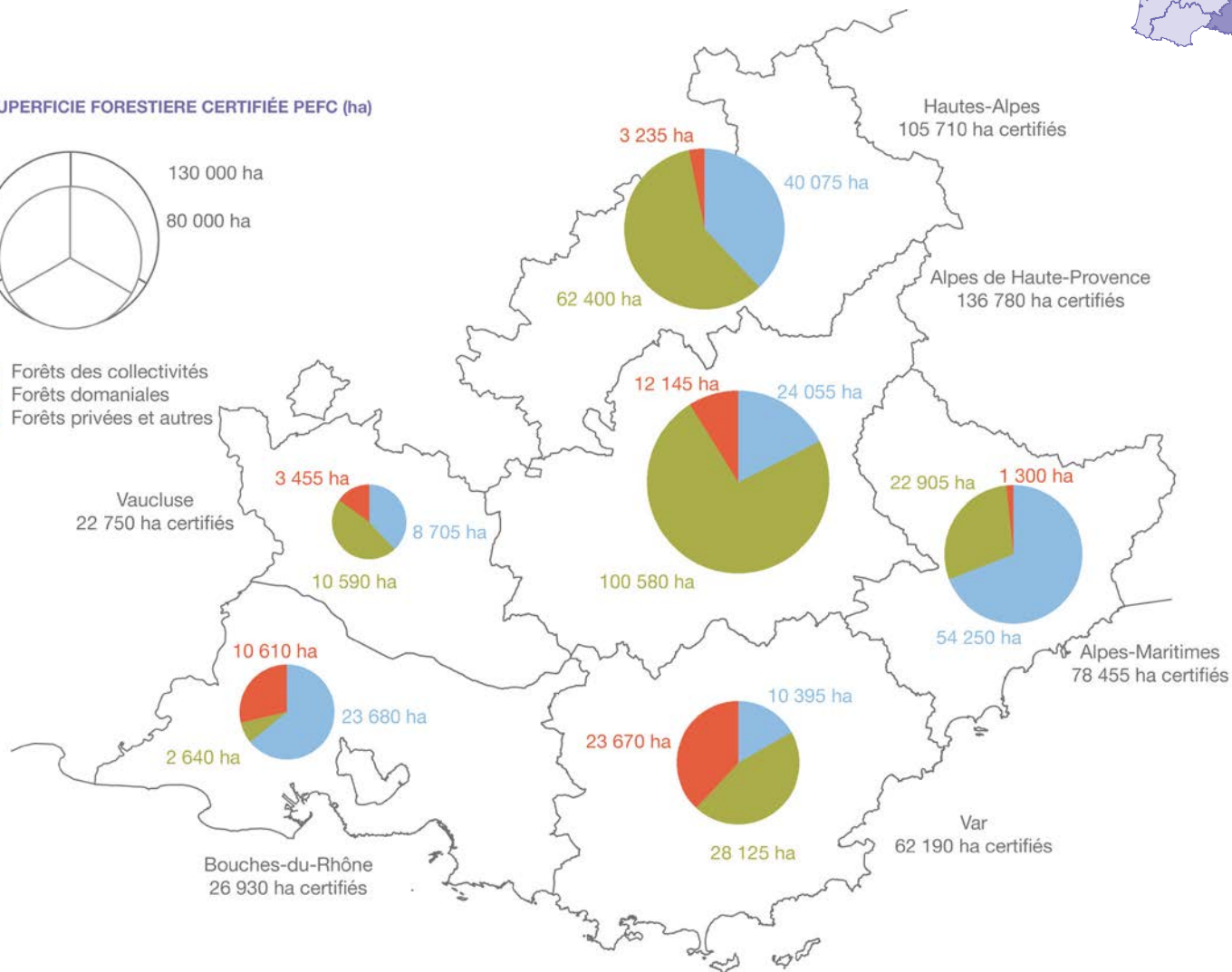
SUPERFICIE FORESTIERE CERTIFIÉE PEFC (ha)



130 000 ha

80 000 ha

- Forêts des collectivités
- Forêts domaniales
- Forêts privées et autres

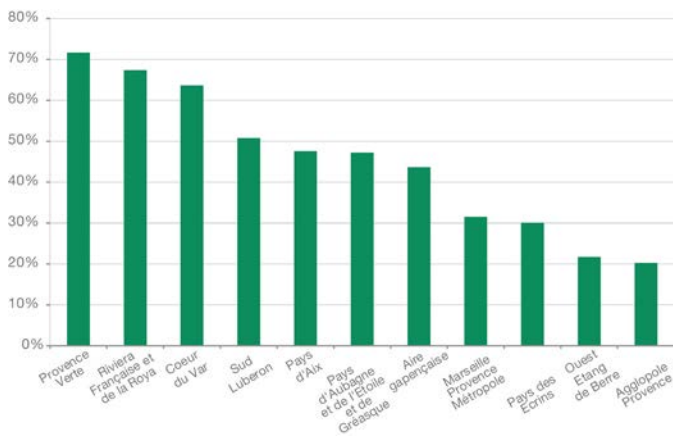


2.3 Politiques territoriales

↘
6
 SCoT arrêtés

↘
52%
 de forêt sur les
 territoires des
 SCoT approuvés
 et arrêtés (valeur
 médiane)

↘
**TAUX DE BOISEMENT POUR LES SCOT
 APPROUVÉS ET ARRÊTÉS**



Source : Région PACA 2017 - BD Forêt V2

La forêt dans les documents d'urbanisme

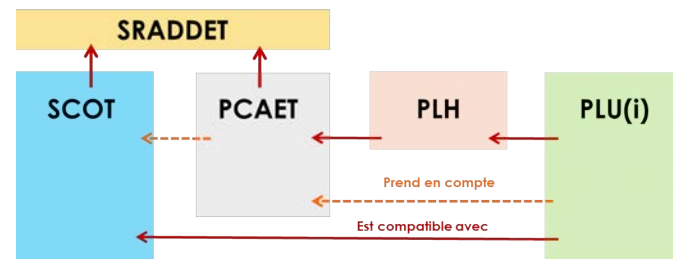
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) instauré par la loi du 13 décembre 2000 est l'outil de la planification stratégique intercommunale. Il doit être compatible avec le SRADDET, et pose les bases de l'urbanisme réglementaire et opérationnel inscrit dans les PLU(i) et les PLH.

Dans la région, 6 SCoT sont arrêtés et 5 approuvés, ils sont couverts à 52% de forêt (valeur médiane).

La forêt multifonctionnelle gérée, offre de nombreuses réponses environnementales, urbanistiques, et économiques aux exigences de développement durable définies dans le code de l'urbanisme. Les chartes forestières de territoire porteuses de dynamiques fortes et ancrées localement constituent une base incontournable pour le travail urbanistique futur. La forêt et le bois répondent ainsi aux enjeux du développement durable des territoires de l'intercommunalité.

En effet, la forêt améliore la qualité de vie et fournit des services d'intérêt général. Elle contribue à la transition énergétique et à la sécurité des personnes et des biens (rôle de protection). Elle fournit des ressources facteurs de développement économique local (bois construction, bois énergie, tourisme...) et génère des filières créatrices d'emplois. La forêt est donc, de surcroît, une composante majeure de l'attractivité des territoires.

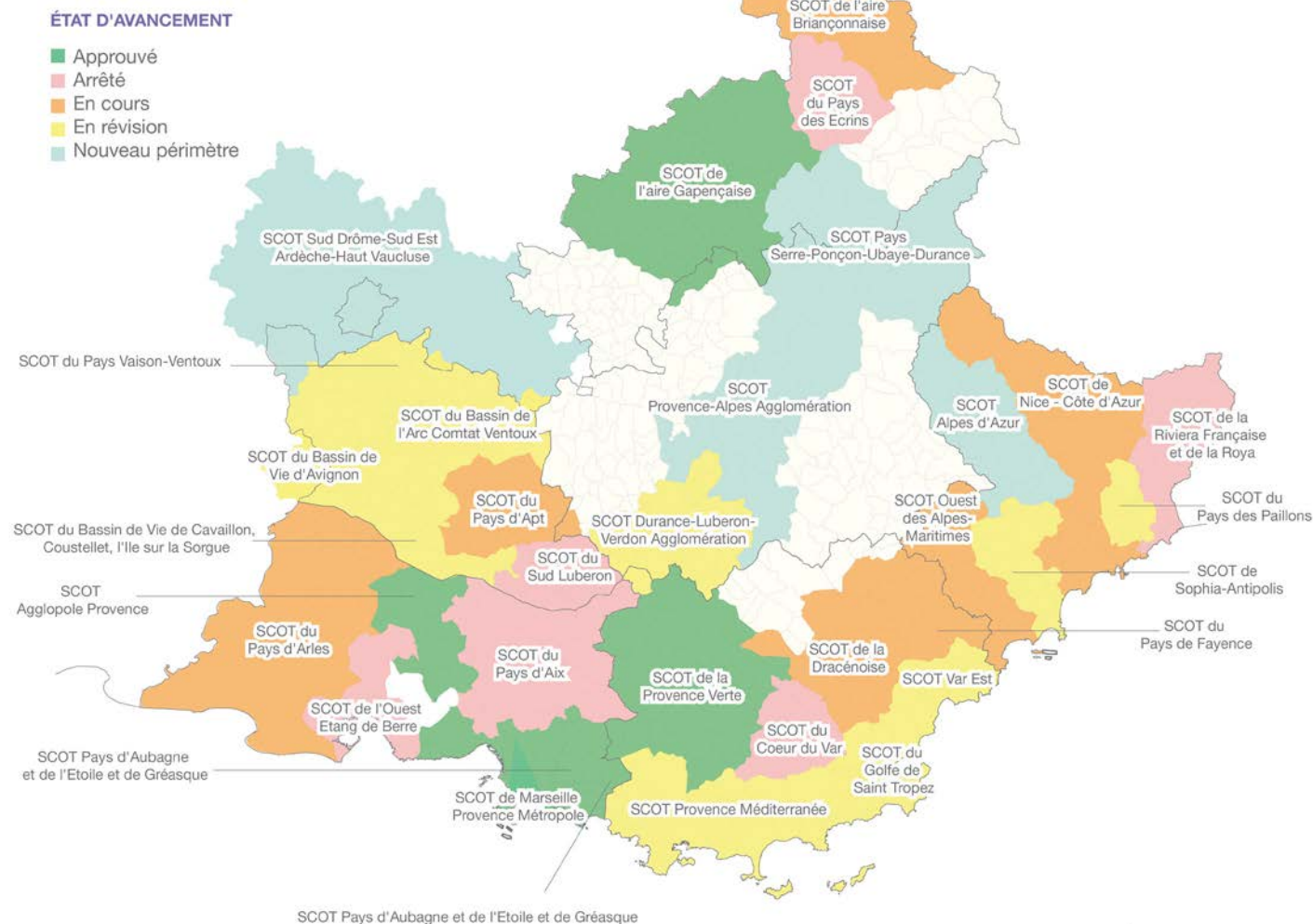
↘
LES DOCUMENTS D'URBANISME



Sources : Communes forestières



ÉTAT D'AVANCEMENT DES SCOT



2.4 Valorisation du bois



2 800

établissements
au coeur de la
filière forêt-bois

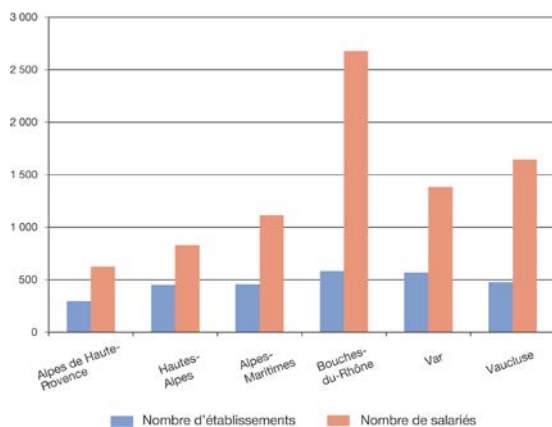


259 300

tonnes de
produits bois
importés



LES ENTREPRISES ET SALARIÉS DE LA FILIERE FORÊT-BOIS



Source : © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011

Le bois, une filière économique

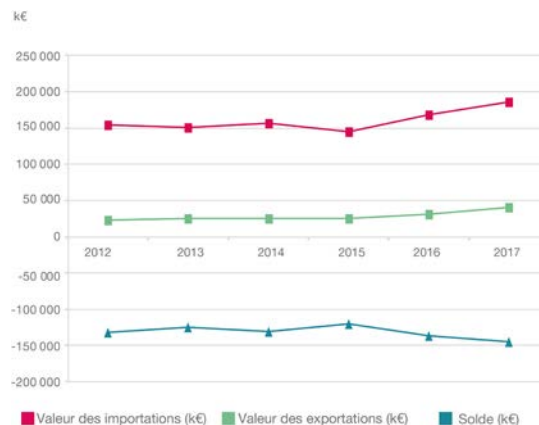
La filière forêt-bois désigne l'ensemble des acteurs économiques qui participent à la réalisation de produits finis issus du bois. Dans la région, le coeur de la filière est constitué de 2 800 établissements dont l'activité est pleinement liée au bois, auxquels se rajoutent 6 200 établissements qui contribuent partiellement à la filière. Le coeur de la filière forêt-bois emploie 8 280 salariés, soit 0,5% des salariés de la région. Le périmètre partiel de la filière regroupe 12 610 salariés. La filière totalise ainsi 20 800 salariés, soit 1,3% de l'emploi salarié régional.

En 2017, 259 300 tonnes de bois et d'objets en bois ont été importées, représentant une valeur de 185 millions d'euros. En parallèle, 69 950 tonnes de produits bois sont exportées. La valeur de ces exportations s'élève à 41 millions d'euros. La balance commerciale reste donc déficitaire, le déficit s'accroît depuis 2015, avec un solde de - 144 millions d'euros.

Les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence exportent plus en volume qu'ils n'importent. Pour autant leur balance commerciale en valeur est négative. Le département des Bouches-du-Rhône est celui qui importe le plus de produits bois (77% des importations de la région), à travers la porte d'entrée du Port de Marseille-Fos et la localisation des sièges sociaux de nombreuses entreprises.



ÉCHANGE DE PRODUIT BOIS EN VALEUR



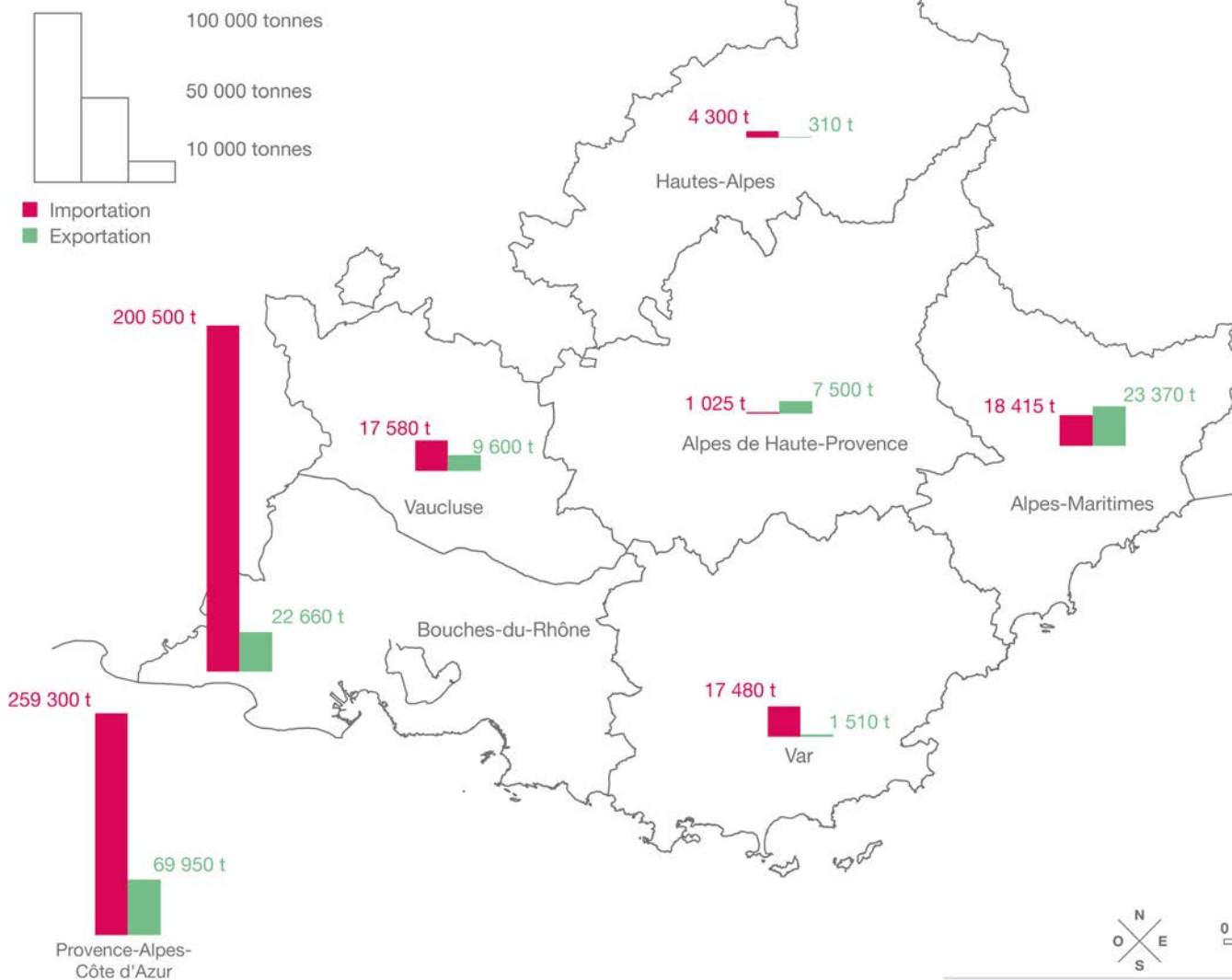
Source : Douane 2012-2016



LES ÉCHANGES COMMERCIAUX DE BOIS



FLUX DE BOIS EN 2017 (EN VOLUME)



2.5 Protection de la forêt et enjeux sociaux



881 000€

de travaux et équipements touristiques en forêt domaniale



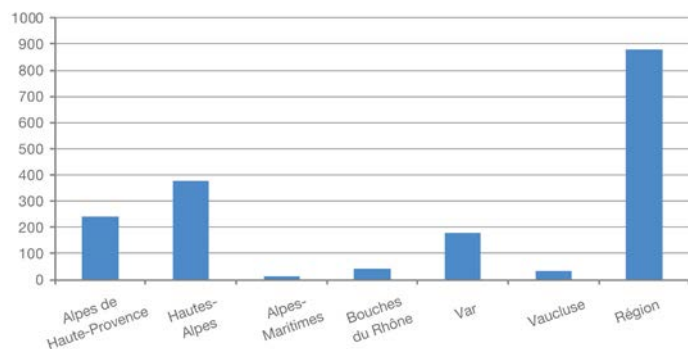
2

forêts labellisées Forêt d'Exception®



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES MIS EN OEUVRE PAR L'ONF EN FORÊT DOMANIALE

Kilos euros



Sources : ONF 2017

La forêt, un espace d'accueil

La forêt est un espace fortement fréquenté par les populations locales et les touristes. La mise en valeur du patrimoine est un enjeu pour l'attractivité touristique du territoire. Ainsi, plusieurs labels ont été développés.

Le label «Arbres remarquables de France» met en évidence les arbres exceptionnels par leur âge, dimension, forme et passé. Dans la région, depuis 2000, 22 labels ont été décernés par l'association A.R.B.R.E.S (Arbres remarquables : Bilan, Recherche, Etude et Sauvegarde).

La démarche Forêt d'Exception® concerne les forêts domaniales. Ce label distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence. Au niveau national, 19 forêts sont lancées dans la démarche. En 2018, la forêt de la Sainte-Baume dans le Var (2 132 ha) et la forêt de Boscodon dans les Hautes-Alpes (878 ha) ont reçu la labellisation pour les 5 prochaines années.

Le label Grand Site de France appartient à l'Etat et est géré par le Ministère en charge de l'Ecologie. Ce label peut être attribué, pour une durée de 6 ans, à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution est subordonnée à la mise en oeuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site. Dans la région, seul le Grand Site Sainte Victoire est labellisé.

Enfin, l'ONF réalise des travaux et met en place des équipements touristiques en forêt domaniale. Au niveau régional, leur valeur s'élève à 881 000 € d'investissement.



EQUIPEMENT TOURISTIQUE EN FORÊT DOMANIALE



Sources : ONF - Le belvédère du bal des demoiselles en forêt domaniale de Théus (05)



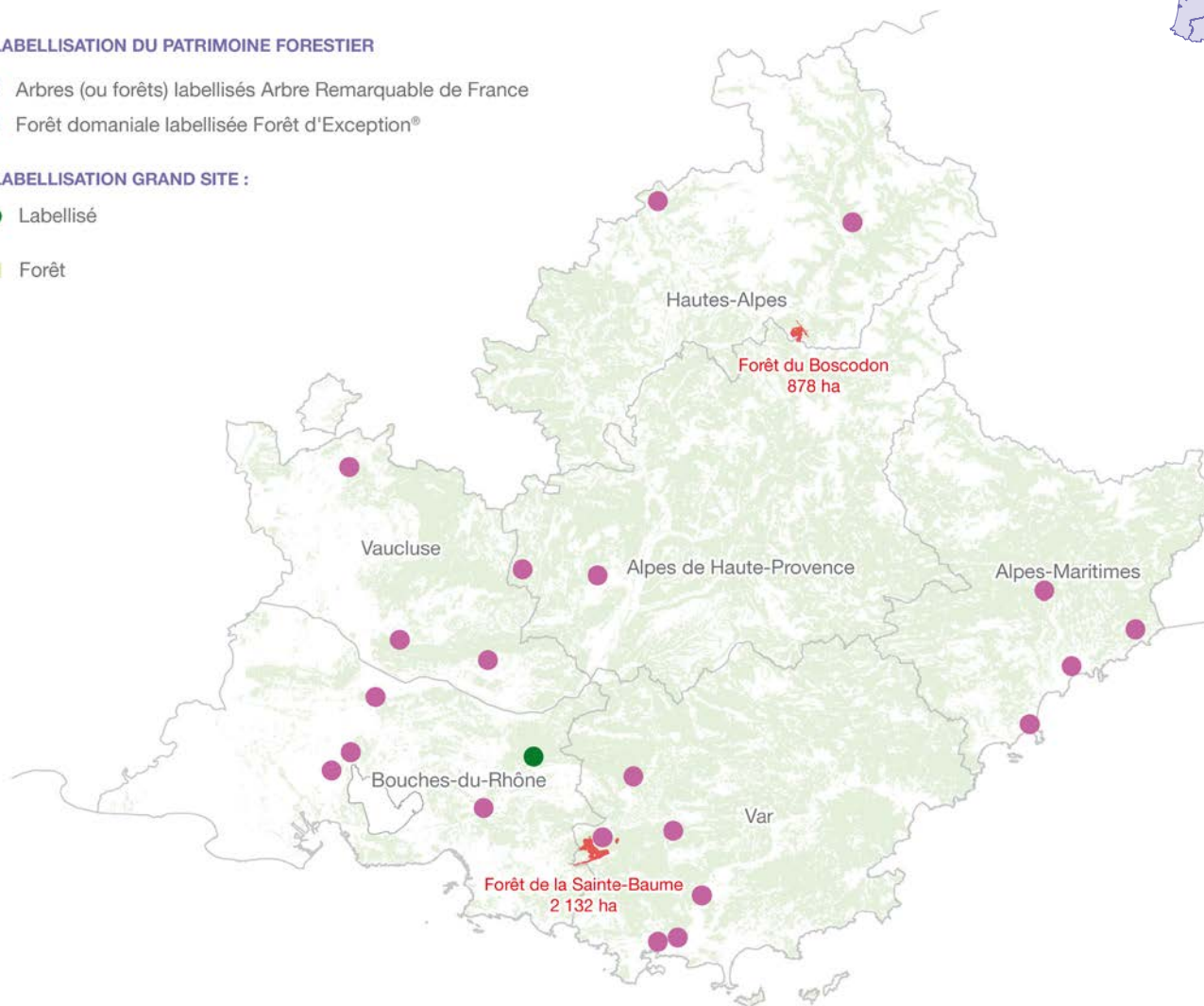
ACCUEIL DU PUBLIC

LABELLISATION DU PATRIMOINE FORESTIER

- Arbres (ou forêts) labellisés Arbre Remarquable de France
- Forêt domaniale labellisée Forêt d'Exception®

LABELLISATION GRAND SITE :

- Labellisé
- Forêt



2.6 Risques en forêt



3

contrats de
transition
écologique

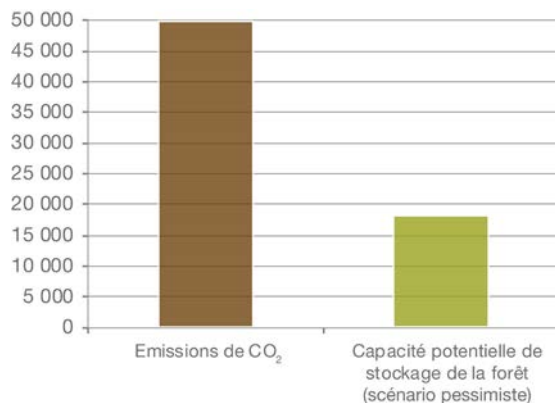


35%

des émissions
de CO₂
potentiellement
stockables en
forêt



ÉMISSIONS DE CO₂ ET CAPACITÉ DE STOCKAGE PAR LA FORÊT



Source : ORECA 2016 - IGN Campagne d'inventaire 2012-2016 - France Bois Forêt

Les contrats de transition écologique

En 2017, l'Etat a instauré des contrats de transition écologique, qui sont des outils au service des collectivités locales et des entreprises, pour accompagner la mise en œuvre du Plan Climat au niveau local.

Les contrats de transition écologique ont pour ambitions :

- d'accélérer au niveau local les objectifs pris à l'échelle nationale et internationale ;
- d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable ;
- d'accompagner les mutations professionnelles.

Sur les 20 territoires au niveau national qui expérimentent ces contrats, 3 sont en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le PETR du Grand Briançonnais (05), la ville de Gardanne (13) et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en lien avec le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (06).

Les territoires s'appuieront sur ce contrat pour développer leurs actions de transition écologique suivant leurs spécificités (énergies renouvelables, efficacité énergétique, constructions et urbanisme, ...).

La filière forêt-bois contribue à l'adaptation et à l'atténuation des effets du changement climatique. En effet, au niveau national, la filière permet d'absorber 20% à 25% des émissions de CO₂ grâce à différents leviers : séquestration du CO₂ par la forêt, substitution et stockage du carbone.

Au niveau régional, en 2016, les émissions de CO₂ sont estimées à 49.8 Mteq (+6% par rapport à 2015 et +5% par rapport à 2007).

En France, une forêt en pleine croissance peut séquestrer entre 11 à 37 tonnes de CO₂/ha/an (France Bois Forêt). Si l'on prend en considération le scénario le plus pessimiste, la forêt régionale pourrait stocker 17 660 kt de CO₂/an soit 35% des émissions régionales.

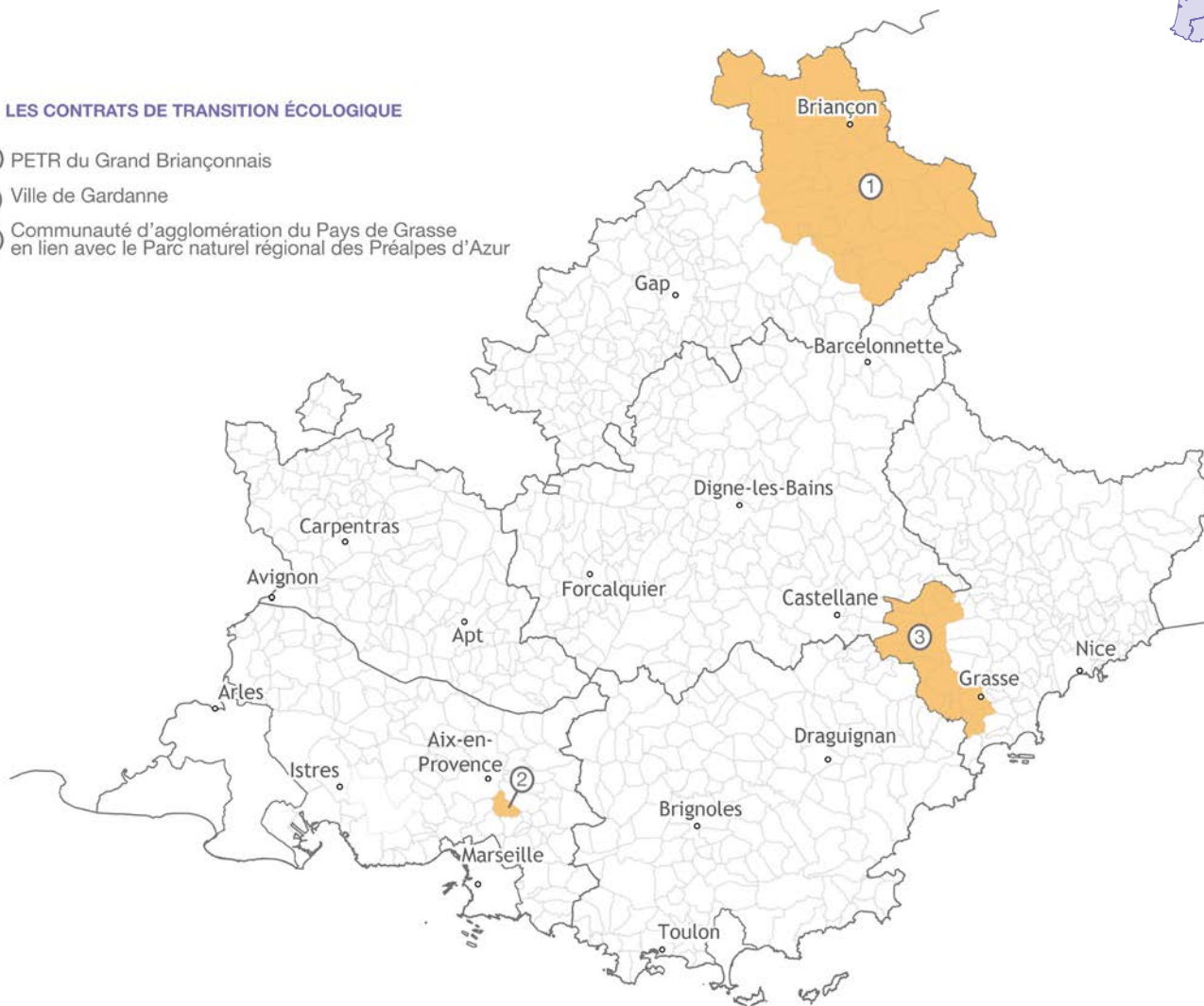


LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



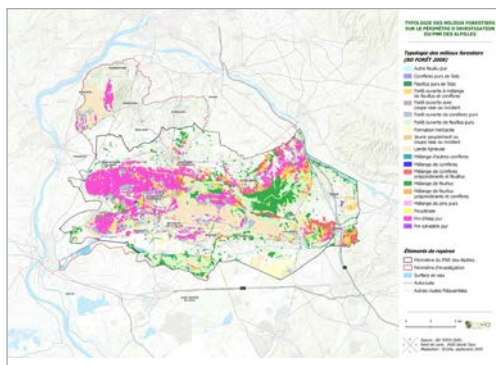
LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ① PETR du Grand Briançonnais
- ② Ville de Gardanne
- ③ Communauté d'agglomération du Pays de Grasse en lien avec le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



Retour d'utilisateur

La parole des structures qui sollicitent les ressources de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.



Le Parc naturel régional des Alpilles

Le territoire des Alpilles est labellisé « Parc naturel régional » depuis 2007. Les 16 communes qui se partagent ce territoire de 51 000 hectares, dont plus de 21 000 hectares d'espaces naturels, agissent pour faire reconnaître au niveau national la grande qualité de leur patrimoine.

Cette reconnaissance marque ainsi la volonté unanime des communes, de la Région, du Département et de l'État d'inscrire la destinée des Alpilles dans une démarche de développement économique et social durable et d'allier la protection de l'environnement au développement des activités humaines. Le PNR des Alpilles est un territoire ouvert et vivant, où l'on associe préservation de la nature, avec plus de 120 espèces animales rares ou à protéger et la valorisation économique, grâce à la volonté quotidienne des élus, des acteurs socioéconomiques et des habitants.

Le PNR des Alpilles engage en 2018 la démarche de révision de sa charte pour établir un nouveau projet de territoire pour la période 2022-2035. Un nouveau diagnostic de territoire est à établir sur l'ensemble des thèmes traités, dont la forêt. Coordonné par le PNR des Alpilles en collaboration avec les Agences d'urbanisme du Pays d'Aix et Rhône-Avignon-Vaucluse, le Conseil régional et l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement, ce diagnostic servira de base au travail d'élaboration des futurs objectifs de la charte. Il doit faire ressortir les évolutions, mutations ou/et changements depuis la mise en œuvre de la Charte en 2007.

Cette phase diagnostic s'appuie sur toutes les données existantes et disponibles au sein de la structure mais aussi via les différents organismes compétents (IGN, ONF, CRPF, Communes forestières...). Certaines données n'étant pas diffusables ou disponibles, nous avons rencontré des difficultés à regrouper suffisamment d'information pour établir une analyse fine. Cependant, la base de données forestière de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne nous a permis de rassembler tout un ensemble de données sur les ressources forestières (surface de forêt et taux de boisement), les propriétés forestières, les périmètres de protection environnementale, l'économie du bois (entreprises et employés de la filière forêt-bois, importations et exportations) et la valorisation du bois (chaufferies, volumes de bois exploités).

Grâce à ces données, nous avons obtenu un complément indispensable pour rédiger le diagnostic forêt et proposer une analyse. L'Observatoire est une aide incontestable pour un territoire n'ayant pas encore de recul suffisant et de données disponibles. L'analyse de ces données nous apporte une base de discussion pour aider la prise de décision en matière de politique forestière, malgré l'absence de certaines données à l'échelle du territoire. Le portrait de territoire ainsi dressé est un élément supplémentaire d'analyse et de compréhension stratégique qui permet d'inscrire le territoire des Alpilles dans un contexte départemental et régional.

Ce partenariat sera poursuivi tout au long de la procédure de révision de la charte du Parc, et parallèlement, en vue de l'élaboration de la Charte forestière de territoire qui débute en 2019

Retour de contributeur

La parole des structures qui contribuent à la mutualisation des données au sein de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne.



L'Office National des Forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Office National des Forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) national de la filière forêt-bois qui rassemble 9 500 professionnels en métropole et outre-mer. Il est organisé en 6 directions territoriales, dont la direction Midi-Méditerranée qui regroupe les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office National des Forêts réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Office National des Forêts gère plus de 700 000 ha d'espaces naturels, boisés ou non, appartenant à des collectivités (441 000 ha) et à l'Etat (260 000 ha de forêts domaniales). Il a la responsabilité de garantir durablement leurs fonctions :

- économique : environ 360 000 m³ de bois sont récoltés chaque année en forêt publique,
- écologique : 27 réserves biologiques concernent plus de 12 800 ha, 37% des forêts relevant du régime forestier sont inclus en site Natura 2000 « habitats », 16% sont en zones de protection spéciale oiseaux et 19% dans des parcs nationaux dont 7,5% en zone cœur de parc,
- sociale : l'accueil du public représente plusieurs millions de visiteurs et usagers réguliers (chasseurs, randonneurs...).

L'ONF assure en outre, avec ses services spécialisés, des missions d'intérêt général dans le domaine de la défense des forêts contre les incendies et de la restauration des terrains de montagne.

Enfin, une part importante de l'activité menée sur le territoire régional concerne des prestations de services de travaux et d'études pour le compte de divers clients publics ou privés.

L'ONF, de par sa mission de gestionnaire forestier, produit, pour ses besoins propres de conduite de la gestion multifonctionnelle, plusieurs données. Un grand nombre d'entre elles peut être agrégé à différentes échelles, de la parcelle forestière au massif forestier, ou encore à l'échelle des territoires des collectivités (commune, EPIC, département, région). Certaines de ces données peuvent être utiles à l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne en complément des sources statistiques plus globales (DRAAF, IGN, INSEE...) : proportion de forêt aménagée, montant des travaux et équipements touristiques, ...

L'ONF trouve dans l'Observatoire un support synthétique de données relatives à la filière forêt bois régionale, qui sont des éléments de référence pour les partenaires de la filière dans la conduite de la politique régionale.

Lexique

Aménagement forestier

Document de gestion durable approuvé par l'État et comportant l'analyse approfondie d'une forêt publique (appartenant à l'Etat ou à une collectivité), fixant les objectifs poursuivis et prescrivant les opérations à réaliser pendant une période déterminée de l'ordre de 20 ans.

Biodiversité

Notion recouvrant la pluralité et la variété du monde vivant. Elle se mesure ou s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des gènes et des espèces dans l'espace et le temps, et les interactions entre eux.

Bois sur pied

Arbre en place au sein d'un peuplement forestier. Le volume de bois sur pied correspond au volume de bois dans le peuplement forestier.

Chablis

Arbre ou ensemble d'arbres renversés, déracinés ou cassés suite à un accident climatique (vent, neige, givre, etc.).

Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Document présentant une présomption de garantie de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), agréé dans chaque région par le représentant de l'État et concernant les forêts privées non soumises à un plan simple de gestion.

Forêt

Entité foncière principalement composée de peuplements forestiers. La forêt peut néanmoins comporter des espaces non boisés. Pour l'IGN, la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres.

Forêt de production

Forêt où l'exploitation du bois est possible (sans considération de rentabilité économique) et compatible avec d'éventuelles autres fonctions. Les peupleraies sont classées parmi les forêts de production.



Lexique

Plan local d'urbanisme ou Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU(i))

Principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUi), il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU »¹.

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local, il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Plan simple de gestion (PSG)

Document simplifié d'aménagement adapté aux forêts privées d'une surface supérieure à 25 ha. Le PSG fixe des objectifs et prescrit les opérations à réaliser sur 10 à 20 ans. Il est agréé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF).

Régime forestier

Ensemble des dispositions législatives et réglementaires, dérogatoires au droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts publiques.

Règlement type de gestion (RTG)

Document de gestion durable conforme au schéma régional de gestion sylvicole (SRGS). Agréé par le CNPFF pour les forêts non soumises à un PSG, le RTG définit, pour une ou plusieurs régions naturelles, les règles de conduite à tenir pour chaque grand type de peuplement.

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)

Document qui fixe pour les vingt prochaines années les grandes orientations d'organisation de l'espace régional (transport, environnement, développement économique,...).



Notifications

Données IGN

Les données IGN sont des résultats statistiques, obtenus à partir de l'observation d'un échantillon du territoire. De ce fait, ils sont fournis avec un intervalle de confiance sous la forme : valeur estimée \pm intervalle de confiance. Les chiffres affichés dans la publication sont les valeurs estimées.

La propriété forestière

Les sources des données concernant la propriété forestière sont multiples (©IGN BD Forêt® v2, ONF, cadastre). Leur date de production et leur niveau de précision varient. Dans le cadre de l'Observatoire, un travail est mené sur l'amélioration de la précision de ces chiffres d'année en année. La mise à jour des données et l'accès à de nouvelles informations permettent d'avancer dans ce sens.

Les entreprises régionales

Il est délicat d'estimer le nombre des entreprises régionales travaillant dans la valorisation des forêts et du bois. En effet, sur certains secteurs d'activité, la valorisation du bois n'est qu'une partie de l'activité des entreprises. Depuis plusieurs éditions, nous avons fait le choix de ne pas afficher le secteur de la vente.

Le cœur de la filière regroupe des entreprises dont l'activité est pleinement liée au bois tandis que les entreprises situées dans le «périmètre partiel» ont une activité partiellement en lien avec la filière.

Mis en place en 2013, le partenariat entre les Communes forestières, la Région, la DRAAF, Fibois 04-05, Fibois 06-83 et l'INSEE a permis de préciser l'analyse, et de présenter une

vision au plus près de la réalité des filières forêt-bois de la région. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne, rubrique Documentation > Filière Bois > Études - Rapports.

Consommation des chaufferies

Afin d'homogénéiser les différents taux d'humidité des plaquettes (forestières et de scierie), les tonnages consommés de plaquettes ont été convertis en tonne de bois vert (50% d'humidité).

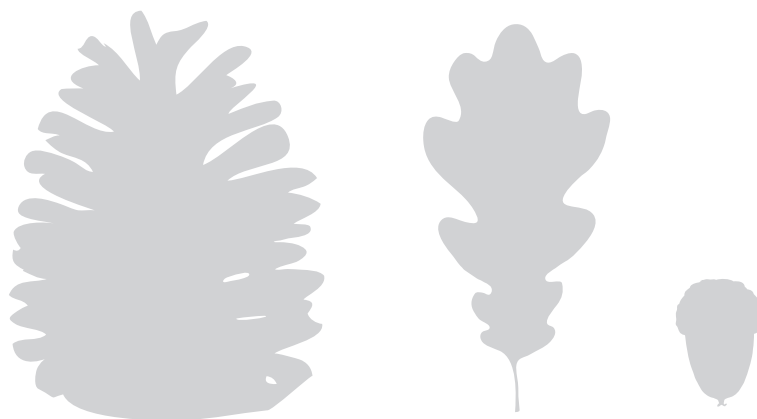
Les échanges commerciaux

Les données sur les volumes de bois importés et exportés résultent d'une extraction réalisée par les services des douanes. Elles comprennent l'ensemble des éléments en bois (parquets, panneaux et placages, bois sciés et rabotés, emballages en bois), les éléments de menuiserie et de charpente ainsi que le bois brut.

Les données d'importation prennent en compte les marchandises dites "en retour" : les marchandises françaises précédemment exportées et réimportées en l'état.

Les zonages de protection des forêts

Une nouvelle méthode de calcul a été utilisée pour cette édition afin de mettre en cohérence les différentes sources de données. La baisse des surfaces est donc due à ce changement de méthode.





Observatoire régional
de la forêt méditerranéenne



Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René
CD 7 Valabre
13120 Gardanne
www.ofme.org/communes-forestieres

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
www.regionpaca.fr



Nous remercions tous nos partenaires pour leur implication au sein de l'Observatoire

